

**ASSEMBLÉE DES PARTICIPANTS DU FONDS DE
PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
Quatorzième Réunion Annuelle,
17 décembre 2021
Réunion virtuelle Résolution PA/14/2021/1**

**Élection du Comité des Participants, du Bureau du Comité des Participants
et des Pays REDD Observateurs du Fonds Carbone**

Attendu que :

1. La Section 10.2 (b) de la Charte établissant le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (Charte) stipule que les Participants éliront leurs représentants au Comité des Participants (PC) lors de la Réunion Annuelle;
2. La section 11.2 (ii) de la Charte prévoit que s'il y a moins de quatorze (14) Pays REDD Participants et quatorze (14) Participants Donateurs et Participants au Fonds Carbone (collectivement appelés « Contributeurs Financiers »), mais qu'il y a au moins trois (3) Pays REDD Participants et trois (3) Contributeurs Financiers, le PC comprendra tous les Participants, à condition qu'il y ait un nombre égal de membres des Pays REDD Participants et des Contributeurs Financiers ;
3. La Section VII du Règlement Intérieur du PC stipule que les membres nouvellement élus du PC (Membres du PC) doivent nommer jusqu'à huit (8) Membres du PC pour faire office de Bureau du PC, dont cinq (5) Pays REDD Participants et jusqu'à trois (3) Contributeurs Financiers; et
4. La Section 8.01 du Règlement intérieur du Fonds Carbone et des Tranches du Fonds Carbone (Règlement Intérieur du FC) stipule que les Pays REDD Participants membres du Bureau du PC choisissent trois (3) représentants parmi les Pays REDD Participants pour assister aux réunions du Fonds Carbone en tant qu'Observateurs. Les trois (3) représentants seront choisis pour une période d'un (1) an au moment de l'élection du PC.

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Les Pays REDD Participants suivants sont élus Membres du PC :

Le Chili, le Costa Rica, El Salvador, la République dominicaine, la Guyane, l'Uruguay, le Ghana, le Nigéria, le Soudan, le Togo, le Cameroun, le Cambodge et Laos
2. Les Contributeurs Financiers suivants sont élus Membres du PC :

le Canada, l'Allemagne, le Japon, la Norvège, *The Nature Conservancy*, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.
3. La disposition des Membres du PC élus parmi les Contributeurs Financiers et les Pays REDD Participants est la suivante :
 - (i) Les Contributeurs Financiers invitent les Contributeurs Financiers éligibles non mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus à exprimer leur souhait de devenir membres du PC pour pourvoir les six (7) sièges vacants des Contributeurs Financiers dans le PC. La FMT informera tous les Contributeurs Financiers de tout Contributeur Financier éligible qui exprime un intérêt, et ce Contributeur Financier assumera le siège vacant, sauf objection

des Contributeurs Financiers dans les quatorze (14) jours suivant cette notification.

- (ii) Les Pays REDD Participants invitent les Pays REDD Participants éligibles non mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus à exprimer leur souhait de devenir Membre du PC pour pourvoir un (1) siège non pourvu des Pays REDD Participants au PC. La FMT informera tous les Pays REDD Participants de tout Pays REDD Participant éligible qui exprime un intérêt, et ce Pays REDD Participant assumera le siège vacant, sauf objection des autres Pays REDD Participants dans les quatorze (14) jours suivant cette notification.
- (iii) Dans le cas où les sept (7) sièges non pourvus des Contributeurs Financiers et/ou le seul siège non pourvu des Pays REDD Participants au PC restent vacants, nonobstant la Section 11.2(ii) et (vi) de la Charte, les Contributeurs Financiers et les Pays REDD Participants acceptent que seuls les Contributeurs Financiers énumérés au paragraphe 2 ci-dessus et les Pays REDD Participants énumérés au paragraphe 1 ci-dessus siègent au PC jusqu'à la fin du Fonds de préparation (31 décembre 2022).

4. Nonobstant la Section 11.2(vi) de la Charte, le mandat des membres du PC s'étend de la fin de la quatorzième Réunion annuelle jusqu'à la fin du Fonds de préparation (31 décembre 2022). Pour éviter tout doute, le mandat d'un Contributeur Financier et/ou Pays REDD Participant qui devient Membre du PC conformément aux paragraphes 3 ci-dessus s'achèvera au même moment que tous les autres Membres du PC à la fin du Fonds de préparation (31 décembre 2022).

5. Les Membres du PC suivants feront office de Bureau du PC :

Le Togo, le Soudan, le Costa Rica, l'Uruguay, Lao, l'Allemagne, *The Nature Conservancy* et les États-Unis d'Amérique

Nonobstant la Section 7.02 (vi) des Règles de Procédures du PC, le mandat des membres du Bureau du PC s'étend du premier jour après la fin de la quatorzième Réunion annuelle jusqu'à la fin du Fonds de préparation (31 décembre 2022).

6. Les trois (3) Pays REDD Participants suivants ont été choisis par les Pays REDD Participants membres du Bureau du PC, conformément à la Section 8.01 du Règlement intérieur du FC, pour assister aux réunions du Fonds Carbone en tant qu'Observateurs :

Lao, le Costa Rica et le Ghana

Les trois (3) Pays REDD Participants précisés ci-dessus feront office d'Observateurs aux réunions du Fonds Carbone pour une période d'un (1) an, jusqu'à la fin du Fonds de préparation (31 décembre 2022)..